



27 août 2020

Budget 2021

Une relance économique dans un contexte incertain

L'apparition du coronavirus COVID-19 a plongé le monde dans un climat d'incertitude généralisé. Grâce aux résultats favorables de ces dernières années, la situation financière du canton permet au Conseil d'Etat de proposer pour 2021 un budget ambitieux visant à soutenir activement l'économie valaisanne. Construit en mettant l'accent sur plusieurs domaines prioritaires, le budget 2021 prévoit un excédent de revenus de 11,9 millions de francs et un excédent de financement de 0,8 million de francs. Entre 2021 à 2024, les investissements prévus atteignent plus de 2,4 milliards de francs et serviront au renouvellement et au développement des infrastructures cantonales.

Contexte et perspectives

En réponse à la crise sanitaire et économique incarnée par le coronavirus COVID-19, les gouvernements de la plupart des pays ont appliqué des mesures visant à contenir l'expansion de la pandémie. Les mesures décidées ont fortement restreint les possibilités de production et de consommation, si bien que pour la majorité des pays, l'année 2020 bouclera sur le plus important recul du produit intérieur brut depuis des décennies.

L'économie valaisanne n'échappe pas à la règle : le recul de la croissance cantonale devrait se chiffrer à -6,5% sur l'ensemble de l'année 2020, alors que pour 2021, les prévisions récentes tablent sur un rebond estimé à +5,6%. Ces prévisions ne resteront valables qu'à condition qu'une deuxième vague épidémique n'ait pas lieu en Suisse ou chez ses principaux partenaires commerciaux.

Des moyens ciblés pour une relance

Pour faire face à cette crise, le Conseil d'Etat veut soutenir l'économie et alloue des moyens ciblés. Avec des charges et des revenus de 3,9 milliards de francs, le projet de budget 2021 de l'Etat du Valais présente des résultats positifs et respecte les dispositions constitutionnelles d'équilibre financier. Il prévoit un excédent de revenus de 11,9 millions de francs et un excédent de financement de 0,8 million de francs.

Le Conseil d'Etat a attribué des ressources prioritaires à certains secteurs d'activité tels que la santé et la prévoyance sociale, la réduction individuelle des primes d'assurance-maladie, l'accueil de la petite enfance, la mobilité et le développement durable ou encore la promotion des véhicules électriques et hybrides. Il a également décidé de doter les fonds de certains domaines de ressources supplémentaires, ce qui leur permet de bénéficier de ressources propres en suffisance pour mener à bien les projets en cours ou à venir. Les secteurs d'activité concernés sont l'énergie, le patrimoine bâti, l'archéologie et la promotion des manifestations culturelles.

En sus de ces éléments, le budget 2021 intègre les mesures décidées dans le cadre de la mise en œuvre sur le plan cantonal de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA-VS) en faveur de l'économie et diverses mesures d'accompagnement dans les domaines de la santé, du social, de la formation, de la prévention et de la sécurité des mineurs et de l'aide à la jeunesse. Les crédits budgétaires liés à la réforme RFFA-VS seront libérés lors de la mise en vigueur de cette dernière.



Création d'une réserve de politique budgétaire

Dans le contexte de la situation de crise, le Conseil d'Etat propose la création d'une réserve de politique budgétaire dotée de 132 millions de francs. En effet, si l'Etat du Valais peut s'appuyer sur le fonds de compensation des fluctuations de recettes lorsque l'équilibre des comptes cantonaux est menacé par des baisses marquées au niveau des recettes fiscales et fédérales, il ne dispose d'aucun instrument financier permettant d'assurer l'équilibre des comptes et budgets lorsque des charges ou des dépenses nouvelles, imprévues ou extraordinaires s'ajoutent aux crédits budgétaires habituels ou lorsqu'un événement particulier (intempéries, inondations ou autres catastrophes naturelles, crises économiques, financières ou sanitaires, etc.) vient remettre en question le financement du développement ordinaire des prestations publiques.

Une politique d'investissement ambitieuse

Cumulées aux dépenses prévues par le Fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (Fonds FIGI), les dépenses d'investissement de l'Etat atteignent 598,7 millions de francs en 2021, contre 451,6 millions de francs au compte 2019. Cette politique d'investissement ambitieuse se positionne comme un soutien direct à l'économie valaisanne.

Sur l'ensemble de la période de planification, le Conseil d'Etat prévoit de réaliser plus de 2,4 milliards de francs d'investissement, dont plus de 400 millions de francs concernent le Fonds FIGI. Pour ce dernier, les nouveaux projets planifiés incluent notamment la modernisation du site de la Castalie à Monthey et la construction du bâtiment regroupant les centrales d'engagement à Sierre. A ces investissements du Fonds FIGI viennent s'ajouter des dépenses d'entretien prévues par exemple pour la mise aux normes et la transformation du collège de Brigue.

Personne de contact :

Roberto Schmidt, chef du Département des finances et de l'énergie,
027 606 23 05